

EXONÉRATION PARTIELLE DE DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS EXTRA-COMMUNAUTAIRES

le 18 juin 2019



Le Conseil d'Administration de l'Université de Perpignan Via Domitia s'est prononcé en faveur d'une exonération partielle de droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Cette décision sera applicable dès la rentrée prochaine (année universitaire 2019/2020).

Concrètement, les étudiants étrangers ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne payeront des droits d'inscription identiques aux étudiants français et européens, à savoir :

- 170 € pour les licences, licences professionnelles et DUT ;
- 243 € pour les masters ;
- 380 € pour les doctorats.

Avec près d'un quart d'étudiants internationaux (23%), le maintien de l'attractivité de l'UPVD sur la scène internationale est un enjeu fort de développement stratégique. Conjointement à ce dispositif, l'établissement a engagé des actions pour améliorer sensiblement l'accueil des étudiants internationaux. L'UPVD vient d'ailleurs de remporter un appel à projets du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Thématique(s)

UPVD, Etudiant

Mise à jour le 2 juillet 2019

L'ACTU DE L'UPVD

[Toute l'actualité de l'UPVD](#)